



Comité DÉPARTEMENTAL  
des échecs 35

# Règlement du championnat individuel Jeunes Ile-et-Vilaine 2019

<b>1</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Organisation</b> .....	<b>2</b>
2.1	Participation.....	2
2.2	Date, lieu et horaires .....	2
2.3	Répartitions des tâches .....	2
2.4	Structure du championnat .....	2
2.5	Rondes.....	2
2.6	Sur-classements.....	2
2.7	Inscriptions .....	2
<b>3</b>	<b>Tournois</b> .....	<b>3</b>
3.1	Règles .....	3
3.2	Cadences .....	3
3.3	Classement .....	3
<b>4</b>	<b>Arbitrage</b> .....	<b>3</b>
4.1	Choix des arbitres .....	3
4.2	Commission d'Appel.....	4
<b>5</b>	<b>Encadrement, responsabilité et discipline</b> .....	<b>4</b>
5.1	Encadrement des jeunes.....	4
5.2	Responsabilité.....	4
5.3	Discipline para-échiquéenne .....	4
<b>6</b>	<b>Droit à l'image</b> .....	<b>4</b>
<b>7</b>	<b>Acceptation du règlement</b> .....	<b>4</b>

Fait le 01/10/2018 par le Directeur du championnat 35 *Jeunes*, Dominique Ruhlmann  
Validé le 01/10/2019 par le Directeur Départemental de l'Arbitrage, Pascal AUBRY.  
Modifié et validé par le DDA le 05/01/2019

# 1 Préambule

Le championnat individuel jeunes d'Ille-et-Vilaine est régi par les règles générales du championnat de France individuel jeunes de la Fédération Française des Echecs. Il sera ci-après désigné par *le championnat 35 Jeunes*.

Le championnat 35 Jeunes est sous la responsabilité du Comité d'Ille-et-Vilaine des Echecs, ci-après désigné CDE35.

Ce règlement précise les particularités du championnat 35 Jeunes. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat Régional.

<http://echecs-bretagne.fr/reglements>

Les modifications par rapport au règlement de la saison précédente apparaissent en rouge.

## 2 Organisation

### 2.1 Participation

Les participants au championnat 35 Jeunes doivent être licenciés dans un club du département pour la saison en cours, licence A pour les catégories U12 à U16 (Pupille à Minime), licence A ou B pour les catégories U8 et U10 (Petit poussin et Poussin).

### 2.2 Date, lieu et horaires

Le championnat d'Ille-et-Vilaine jeunes 2019 a lieu à Bain de Bretagne :

- Les 5 et 6 janvier 2019 pour les catégories U12 à U16
- Le 6 janvier pour les catégories U8 et U10.

Les horaires du championnat seront indiqués sur le site web du CDE35. Ils sont indicatifs, sauf pour la première ronde de chaque demi-journée.

### 2.3 Répartitions des tâches

Le CDE35 délègue une partie de l'organisation à l'Echiquier du Semnon : réservation, installation et rangement des salles, accueil et surveillance des joueurs.

Le CDE35 assure le pointage, l'arbitrage et la fourniture du matériel de jeu et des récompenses,

### 2.4 Structure du championnat

Le championnat 35 Jeunes est organisé sous forme de tournois mixtes.

A l'issue de la dernière ronde, un classement fille et un classement mixte sont établis selon l'article 3.3. Ils déterminent les joueurs qualifiés pour la phase régionale, *le Bretagne Jeunes*, en fonction des places réservées par catégorie pour le département d'Ille-et-Vilaine.

### 2.5 Rondes

Le championnat 35 Jeunes se joue de manière préférentielle au système Suisse en 6 rondes.

Pour chaque catégorie, selon le nombre de participants, le Directeur du championnat peut décider de modifier le nombre de rondes ou d'adopter une formule *toutes rondes*. La formule retenue sera annoncée après les pré-inscriptions et avant le lancement de la ronde 1.

### 2.6 Sur-classements

Les sur-classements ne sont pas autorisés au championnat 35 Jeunes.

### 2.7 Inscriptions

Les modalités d'inscription sont précisées sur le site web du CDE35.

Les filles souhaitant concourir pour une qualification dans le tournoi mixte de leur catégorie devront le préciser au directeur du championnat au moment de leur inscription ; par défaut, elles concourent pour une qualification dans le tournoi filles de leur catégorie.

## 3 Tournois

### 3.1 Règles

Tout joueur non présent au pointage n'est pas apparié pour la première ronde. Les joueurs en retard au pointage avec une excuse motivée pourront intégrer le championnat à la ronde 2, après accord de l'arbitre principal.

Le Elo pris en compte pour les appariements est le Elo lent ou rapide, à l'appréciation de l'arbitre pour chaque catégorie.

Tous les tournois sont homologués Fide.

Pour les tournois U10 à U16 un seul coup illégal est autorisé. Le second fait perdre la partie (ou nulle si ...) tel que décrit à l'article 7.5.5 des règles du jeu.

Pour le tournoi U8 l'exception FFE sur les coups illégaux en cadence rapide (article 2.2.2 du règlement des compétitions homologuées) s'appliquent : deux coups illégaux autorisés.

### 3.2 Cadences

La cadence est de 25 min + 5 sec/coup pour les catégories U8 et U10, 50 min + 10 sec/coup pour les catégories U12 à U16.

Tout retard de plus de 15 minutes par rapport au lancement effectif d'une ronde est synonyme de forfait, sauf avis contraire de l'arbitre principal.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

### 3.3 Classement

L'unique référence pour le calcul des départages est le logiciel PAPI, dans la dernière version conseillée par la Fédération.

Dans le cas de tournois en Système Suisse, le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Confrontation directe
2. Nombre de parties gagnées
3. Buchholz tronqué
4. Performance

Dans le cas de tournois « toutes rondes », le départage se fait en utilisant dans cet ordre :

1. Confrontation directe (si applicable sans ambiguïté)
2. Sonneborg-Berger
3. Performance

Aucun départage n'est organisé sur l'échiquier même pour les titres de champion.

## 4 Arbitrage

### 4.1 Choix des arbitres

L'arbitre en chef du championnat 35 Jeunes est désigné par le Président du CDE35, qui aura, au préalable consulté le Responsable des Jeunes du Comité – qui est aussi Directeur du championnat – et l'organisateur. Il établit la liste des arbitres et arbitres adjoints en respectant les titres et les quotas. Cette liste doit être soumise à l'agrément du Comité Directeur du CDE35 qui statue en dernier ressort.

## 4.2 Commission d'Appel

Le joueur qui s'estime victime d'une décision prise par un arbitre peut faire appel de cette décision auprès de la Commission d'appel. Cet appel doit être fait dès la fin de la partie.

La Commission d'appel est composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le Responsable des Jeunes du CDE35, ou son représentant
- Un membre de la Commission Jeunes du Comité, ou un parent de joueur
- L'organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Les décisions de la Commission d'appel sont irrévocables.

# 5 Encadrement, responsabilité et discipline

## 5.1 Encadrement des jeunes

Lors du pointage, les jeunes indiqueront l'encadrant qui en aura la responsabilité pendant la durée du championnat.

Il est de la responsabilité des jeunes de respecter le règlement, la sécurité et les règles de bonne conduite du pointage à la remise des prix.

L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

La circulation dans l'espace de jeu est interdite aux spectateurs sauf avant le lancement de chaque ronde pour les petites catégories. Des dérogations sur demande motivée pourront être accordées par l'arbitre principal.

## 5.2 Responsabilité

Le CDE35 décline toute responsabilité en cas d'accident survenant à un joueur en dehors de la salle de jeu.

## 5.3 Discipline para-échiquienne

Les joueurs sont tenus d'avoir une attitude irréprochable dans la salle de jeu ainsi que dans toute l'enceinte du championnat (respect des organisateurs, des infrastructures, des matériels mis à dispositions, etc.). Le cas échéant, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'exclure sans possibilité d'appel les joueurs coupables de troubles.

Les parents ou tuteurs des joueurs concernés seront alors invités à venir prendre en charge leur(s) enfant(s) dans les plus brefs délais et à quitter la compétition.

# 6 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Echecs d'Ille-et-Vilaine à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

# 7 Acceptation du règlement

En s'inscrivant à la compétition, les joueurs et leurs responsables s'engagent à respecter le présent règlement.